

### Evaluation économique « stratégies de conduite des mâles » Période 2021-2023

## En situation de vêlages de fin d'hiver (vêlages moyens à partir du 1er mars)

### Dossier D

# Producteur de broutards pour le marché italien (autour de 420 kg vifs) :

### Ai-je intérêt à ... :

- Alourdir jusqu'à 450 ou 475 kg vifs en situation de forte complémentation pendant l'hivernage (fiche D1)
- Alléger les poids jusqu'à 300 ou 360 kg vifs, en situation de forte complémentation pendant l'hivernage (fiche D2)
- Produire des taurillons d'herbe de 450 ou 475 kg vifs complémentés modérément pendant l'hivernage (fiche D3)

### Producteur de taurillons maigres (475kg vifs) : Ai-je intérêt à ... :

Alléger les poids jusqu'à 300 ou 360 kg vifs (fiche D4)







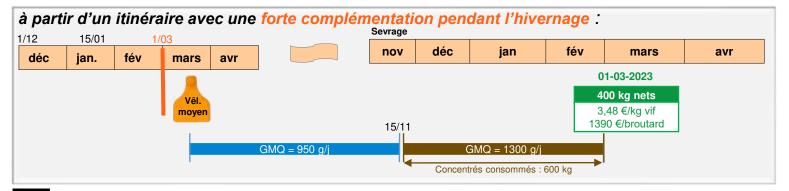




D1

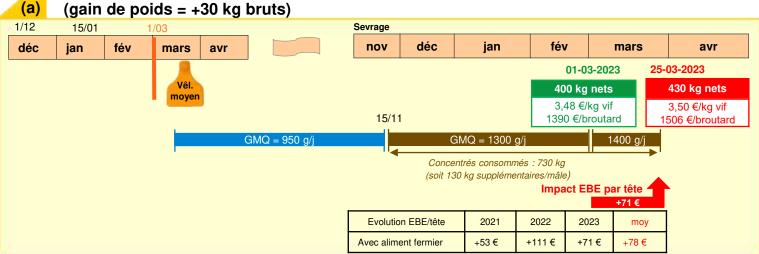
### Vêlages moyens du troupeau après le 1er mars

Producteur de broutards repoussés de 420 kg bruts (400 kg nets) en mars (sevrage en novembre)

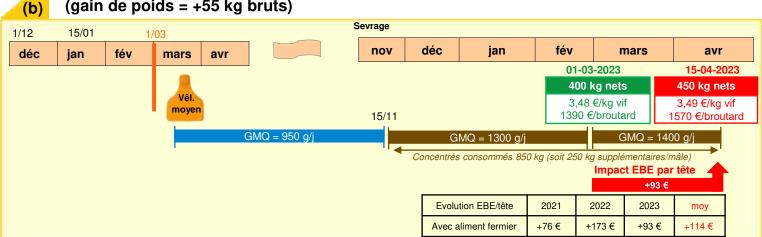


Ai-je un intérêt économique à encore <u>alourdir</u> mes broutards jusqu'à 450 kg (a) ou 475 kg bruts (b) ?

Alourdissement du broutard à <u>450 kg bruts</u> par une repousse jusqu'à fin mars (gain de poids = +30 kg bruts)



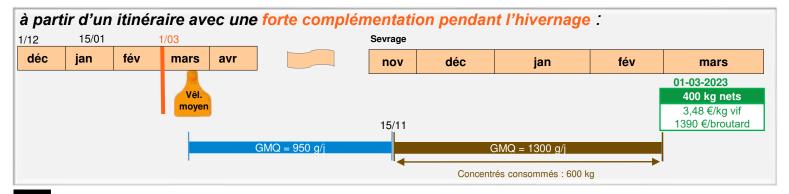
### Alourdissement du broutard à <u>475 kg bruts</u> par une repousse jusqu'à mi-avril (gain de poids = +55 kg bruts)



En situation de vêlages tardifs, avec un sevrage des veaux mi-novembre, l'alourdissement jusqu'à 450 ou 475 kg bruts des mâles commercialisés en fin d'hiver, est porteur d'un effet économique positif de 78 ou 114 €/tête en moyenne 3 ans. En 2023, prolonger la repousse de 450 à 475 kg bruts apporte un gain économique supplémentaire de 22 €/tête, proche de celui de 2021, mais en fort recul par rapport à celui de 2022 (62 €/tête).

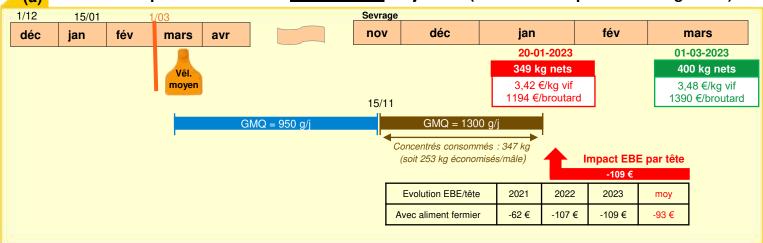
#### Vêlages moyens du troupeau après le 1er mars

Producteur de broutards repoussés de 420 kg bruts (400 kg nets) en mars (sevrage en novembre)

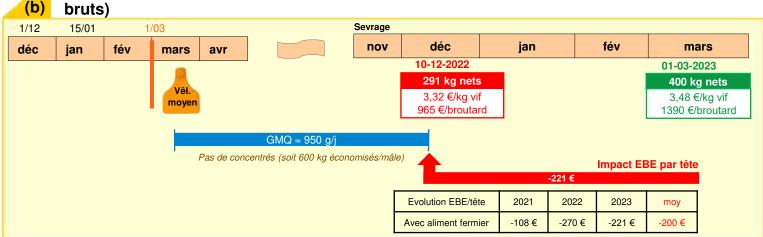


Ai-je un intérêt économique à produire des <u>broutards légers</u> de 360 kg (a) ou 300 kg bruts (b) ?

(a) Vente anticipée du broutard à <u>360 kg bruts</u> mi-janvier (réduction du poids = -60 kg bruts)



Vente anticipée du broutard à <u>300 kg bruts</u> mi-décembre (réduction du poids = -120 kg bruts)



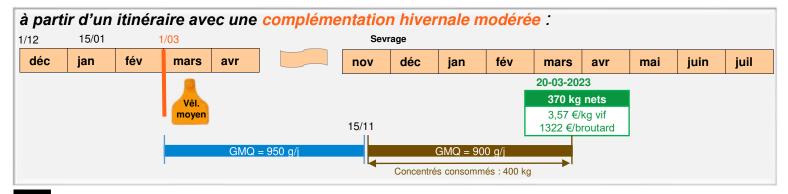
En situation de vêlages tardifs, avec sevrage des veaux mi-novembre, l'allègement des poids de vente de 420 kg bruts vers 360 ou 300 kg bruts est économiquement incompatible avec les logiques de fonctionnement de ces systèmes.

En 2023, pour ne pas dégrader l'EBE/tête par rapport à une vente à 400 kg nets en mars, il aurait fallu vendre :

- . 31 centimes de plus au kg le broutard de 349 kg nets en janvier (soit 3,73 €/kg)
- . 76 centimes de plus au kg le broutard de 291 kg nets en décembre (soit 4,08 €/kg)

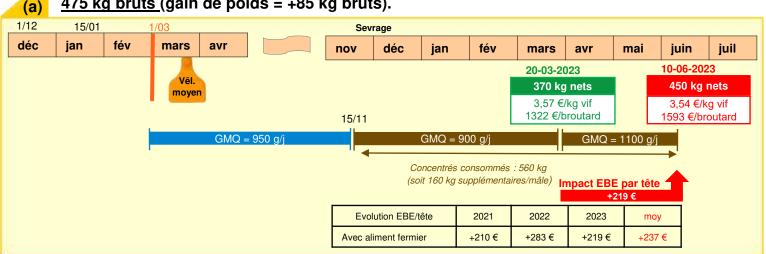
#### Vêlages moyens du troupeau après le 1er mars

Producteur de broutards repoussés de 390 kg bruts (370 kg nets) en mars-avril (sevrage en novembre)

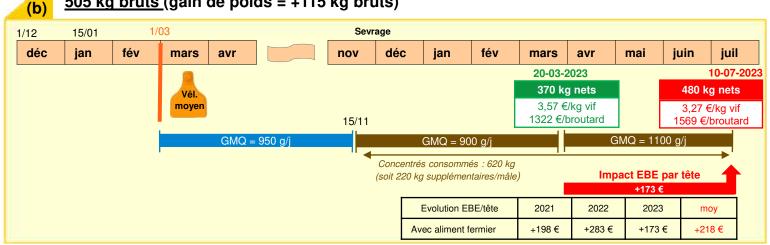


Ai-je un intérêt économique à remettre à l'herbe des broutards pour produire des <u>taurillons maigres</u> de 475 kg (a) ou 505 kg bruts (b) ?

Remise à l'herbe des broutards jusqu'à mi-juin pour produire des taurillons maigres de 475 kg bruts (gain de poids = +85 kg bruts).



Remise à l'herbe des broutards jusqu'à mi-juillet pour produire des taurillons maigres de 505 kg bruts (gain de poids = +115 kg bruts)



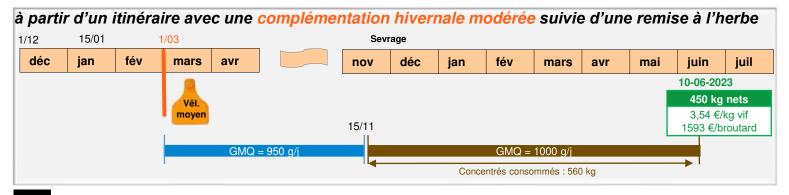
En situation de vêlages de fin d'hiver avec sevrage des veaux mi-novembre, une complémentation modérée du broutard pendant l'hivernage, suivie d'une remise à l'herbe pour une commercialisation de taurillons maigres en fin de printemps-début d'été, est économiquement très efficace : +237 et +218 €/tête en moyenne 3 ans. Depuis 2019, l'optimum économique est atteint vers 475 kg bruts (450 kg nets). Cette production est adaptée aux situations d'exploitations herbagères avec un niveau d'intensification proche de 1 UGB/ha. Attention à rester en phase avec les besoins du marché : âge, poids et période de vente.

**D4** 

(b)

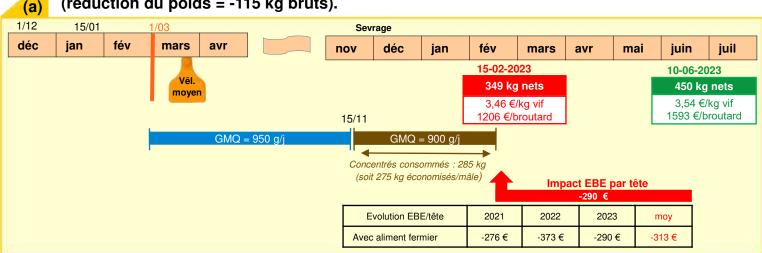
#### Vêlages moyens du troupeau après le 1er mars

Producteur de taurillons maigres de 475 kg bruts (450 kg nets) en juin (après remise à l'herbe)

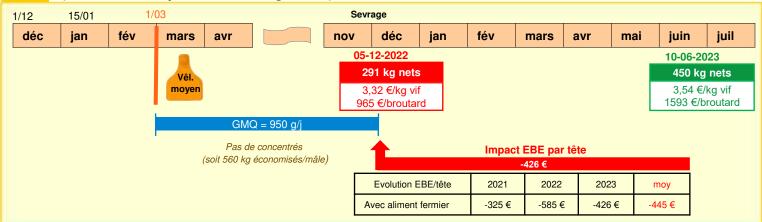


Ai-je un intérêt économique à produire des <u>broutards légers</u> de 360 kg (a) ou 300 kg bruts (b) ?

Vente anticipée du taurillon en broutard de <u>360 kg bruts</u> mi-février (réduction du poids = -115 kg bruts).



Vente anticipée du taurillon en broutard de <u>300 kg bruts</u> début décembre (réduction du poids = -175 kg bruts).



Quelles que soient les conjonctures, cet acte de rajeunissement de mâles maigres est anti-économique. Il aurait fallu, sur la période hivernale, vendre le broutard de 349 kg nets à 4,29 €/kg (+0,83 €/kg vendu) et le broutard de 291 kg nets à 4,78 €/kg (+1,46 €/kg vendu) pour retrouver une efficience économique équivalente à celle de la production du taurillon maigre vendu en juin 2023.

### Différences d'efficacité économique en fonction du type de concentré utilisé chez les herbagers et les polyculteurs

Intérêt économique en 2023 d'alourdir des broutards :			Herbagers		Polyculteurs	
				aliment	aliment	aliment
selon le type d'aliment utilisé :			fermier	broutard	fermier	broutard
COI	complémentation hivernale intensive					
D1	a)	par une repousse à 450 kg bruts fin mars	+71€	+ 57 €	+ 73 €	+ 60 €
	b)	par une repousse à 475 kg bruts mi-avril	+ 93 €	+ 66 €	+ 96 €	+ 70 €
complémentation hivernale modérée						
D3	a)	à 450 kg bruts par une remise à l'herbe jusqu'à mi-juin	+ 219 €	+ 203 €	+ 218 €	+ 203 €
	b)	à 475 kg bruts par une remise à l'herbe jusqu'à mi-juillet	+ 173 €	+ 152 €	+ 172 €	+ 152 €

Intérêt économique en 2023 de produire des broutards légers :			Herbagers		Polyculteurs	
			aliment	aliment	aliment	aliment
selon le type d'aliment utilisé :			fermier	broutard	fermier	broutard
CO	mplér	nentation hivernale intensive				
D2	a)	par une vente anticipée à 360 kg bruts mi-janvier	-109€	- 83 €	- 112 €	- 88 €
	b)	par une vente anticipée à 300 kg bruts mi-décembre	- 221€	- 160 €	- 230€	- 171€
CO	mplér	nentation hivernale modérée suivie d'une remise à l'herbe				
D4	a)	par une vente anticipée à 360 kg bruts mi-février	- 290 €	- 264 €	- 292 €	- 267 €
	b)	par une vente anticipée à 300 kg bruts début décembre	- 426€	- 372 €	- 436 €	- 385 €

Les aliments utilisés pour la réalisation de ces chiffrages ont les caractéristiques suivantes :

- L' « Aliment broutard » est un aliment complet du commerce contenant 17% de MAT
- L' « Aliment fermier » est composé à 74% de céréales, à 24% de tourteau de colza et à 2% de CMV ce qui correspond à un aliment à 17% de MAT.

Pour un même aliment, les chiffrages obtenus en système herbager ou de polyculture-élevage peuvent montrer des différences car les prix affectés aux céréales et à la paille alimentaire dans chacun de ces systèmes n'ont pas la même valeur.

#### Références élaborées par :



Valentine NAVEREAU Chambre d'Agriculture de Côte d'Or Pôle Agricole de Pouilly-en-Auxois 21320 CREANCEY

Tél: 06.76.45.63.71.



Amélie BRISSON
Frédérique MARCEAU
Chambre d'Agriculture de la Nièvre
25, Bd Léon Blum - CS 40080
58028 NEVERS CEDEX
Tél: 03.86.93.40.00.



Thierry LAHEMADE Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire 59, Rue du 19 Mars 62 - CS 70610 71010 MACON CEDEX Tél: 06.45.47.15.96.



Jérôme LAVIRON Alysé 3, Rue Jules Rimet 89400 MIGENNES Tél: 03.86.92.36.40.